

CRÉATIVITÉ

"J'ai trouvé de nouvelles idées en rédigeant un brevet!"

Un enseignant-chercheur doit déposer un brevet, dans l'urgence, pour éviter une divulgation. Grâce à son dialogue avec un conseil en propriété industrielle, il imagine une autre solution, meilleure que celle sur laquelle il travaille depuis des mois!

RUBRIQUE ANIMÉE PAR PIERRE BREESE ET YANN DE KERMADEC

L'HISTOIRE «Un de nos enseignants-chercheurs doit envoyer une communication dans quatre jours. Il faut absolument qu'on ait déposé un brevet avant!»

Pas de chance, le conseil en propriété industrielle, l'interlocuteur habituel pour les demandes de brevet, est en déplacement à l'étranger durant une semaine. Son assistante demande quelques précisions sur le sujet traité, puis transmet l'appel à Pierre Darcy, l'autre conseil du cabinet. Un rendez-vous est pris avec Erwann Cloarec, le responsable de la valorisation de l'université de Perquin.

Ce dernier travaille sur un projet de laser depuis dix-huit mois et connaît mal les brevets. Il est passionné par son sujet et jongle avec de nombreux termes techniques que Pierre Darcy, lui, ne maîtrise pas. Il se contente de guider Erwann Cloarec par quelques questions simples: «Que souhaitez-vous améliorer? Quelles sont les solutions techniques existantes? En quoi votre solution se distingue-t-elle de ces solutions?»

Au bout d'une heure, Pierre Darcy résume: «Si j'ai bien compris, vous proposez de combiner un laser de type A, avec un traitement du signal X.» Erwann Cloarec confirme. «Est-il possible de répondre au même besoin avec un autre type de laser?» demande Pierre Darcy. «Oui, bien sûr, avec un laser de type B, mais c'est un peu moins performant.»

Pierre Darcy explique que si le brevet protège seulement la combinaison laser de type A et traitement du signal X, les concurrents auront le droit de faire de même en utilisant un laser du type B. Il poursuit: «Existe-t-il une famille de lasers regroupant le type A et le type B?» - «Oui, c'est la famille Beta.»

Erwann Cloarec se lance alors dans une description détaillée des lasers de la famille Beta et déclare: «Mais dans la famille Beta, il y a le laser de type C. Il devrait être plus performant que le laser de type A!» Et cela s'est avéré. L'idée s'est révélée très utile pour le projet, comme pour le brevet déposé, couvrant ainsi l'ensemble de la famille Beta. ▀

Les points clés

- ▀ Dès qu'une invention est publiée (articles, congrès...), elle n'est plus brevetable.
- ▀ Un brevet peut être déposé en 24 heures chrono, s'il y a urgence.
- ▀ La logique des brevets permet d'utiliser plusieurs niveaux, plus ou moins génériques, pour trouver de nouvelles solutions techniques.

LE COMMENTAIRE DE YANN DE KERMADEC, RESPONSABLE DU DOMAINE INNOVATION D'INSEP CONSULTING, BERNARD JULHIET GROUP



MOHAMED KHALIF

Quel est le «bon moment» pour déposer un brevet? Un brevet remis trop tard (juste après celui du concurrent), c'est rageant! Un brevet déposé trop tôt n'est pas toujours mûr. Il risque d'être facilement contourné et amélioré par des concurrents, qui prendront à leur tour un brevet.

Quand l'amélioration technique porte sur une forme de réalisation relativement précise, il vaut mieux attendre d'avoir mis au point cette solution pour la breveter.

Quand il s'agit d'une solution plus générique, pour un problème

technique «dans l'air du temps», il peut être intéressant de faire un dépôt relativement tôt.

En cas d'urgence, un conseil en propriété industrielle peut faire un dépôt en 24 heures et le compléter, éventuellement, par un nouveau dépôt dans les semaines ou les mois suivants. Cela doit rester, bien sûr, exceptionnel. La logique des brevets permet d'utiliser plusieurs niveaux, plus ou moins génériques, pour assurer la création.

Quand on imagine des solutions techniques, il est assez naturel de descendre d'un ou plusieurs niveaux, pour étudier des détails

de réalisation. En revanche, il s'avère plus difficile de prendre de la hauteur, pour formuler des solutions plus génériques qui permettront, ensuite, d'imaginer d'autres solutions aux échelons inférieurs.

La logique des brevets facilite ces changements de niveaux. En effet, les revendications d'un brevet décrivent des «combinaisons techniques» à plusieurs niveaux génériques. La formalisation, très particulière, dérouté les concepteurs, mais lorsqu'ils en ont compris la logique et la puissance, ils l'utilisent de manière très naturelle.

Jurisprudence

LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location-gérance, sauf clause expresse, ne transfère pas au locataire les obligations du propriétaire du fonds. (Cass. Com, 9.12.2008, N°1303, Grande Paroisse c/ Mariage et a.).

VOITURE D'ENTREPRISE

Si une voiture d'entreprise est attribuée à certains salariés seulement, ce doit être selon des critères définis à l'avance et contrôlables. (Cass. Soc, 10.12.2008, N°2151, Bru c/ France Telecom).

NON-CONCURRENCE

La contrepartie financière de la clause de non-concurrence ne peut pas être subordonnée à l'absence de faute grave ou lourde. (Cass. Soc, 10.12.2008, N°2161, Gehringer c/ Knauf Technique Béton).

PÉRIODE D'ESSAI

La rupture de la période d'essai, parce que le salarié refuse une diminution de rémunération, est un abus, car sans rapport avec ses qualités professionnelles. (Cass. Soc, 10.12.2008, N°2170, Slanac France c/ Gransé).

PROPOS INJURIEUX

Les propos grossiers ou injurieux envers un supérieur, tenus devant des collègues, même hors du lieu et du temps de travail, justifient un licenciement pour faute. (Cass. Soc, 10.12.2008, N°2135, Retman c/ Arred).